

Conseil d'Établissement n°1 exceptionnel

30/09/2025

Procès-verbal

(Sous réserve d'approbation du prochain CE)

Le proviseur a proposé aux représentants de les recevoir en amont du CE pour donner tous les détails et répondre à leurs questions pour faciliter la tenue de ce conseil d'établissement.

Un support de présentation guide le conseil d'établissement.

Nombre de votants : 14/18 à 18h10

Président de séance : M. Laurent Casañas, Proviseur

Secrétaire de séance : M. Laurent Casañas

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint (14/18), M. le Proviseur ouvre le conseil d'établissement (CE) à 18h10.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Approbation du procès-verbal du CE du 1 juillet 2025

Le procès-verbal de la séance du 1 juillet 2025 est approuvé sans modification, à l'unanimité des membres présents.

4. Carte des emplois AEFE - mesure de fermeture d'un poste de professeurs des écoles – poste 12628

Le chef d'établissement rappelle que l'AEFE applique, dans la mesure du possible, une politique de zéro coût humain : les fermetures de postes n'interviennent généralement que dans le cas d'une fin de contrat ou d'une décision individuelle de départ déposée hors délai, sans impact personnel pour les agents concernés.

Il est précisé que :

- deux postes ont été fermés à la rentrée 2025 : un poste de professeur des écoles et un poste d'EPS, en lien avec des départs déposés hors délai du calendrier AEFE ;
- le poste de professeur des écoles resté vacant à la rentrée 2025 relève lui aussi d'un départ hors délai et fait l'objet d'un arbitrage en septembre conduisant à sa suppression pour la rentrée 2026 ;
 - ces postes ont été remplacés par des enseignants recrutés localement, qui donnent entière satisfaction ;
- le poste d'EMFE (premier degré) est supprimé à l'issue du contrat en cours, qui s'achève le 31 août 2026 ;

- parallèlement, l'AEFE a accordé la création d'un poste de CPE dès la rentrée 2025, **décision .Décision** volontariste et unique dans la zone Afrique ;
- pour la rentrée 2026, l'AEFE valide la création de trois postes de formateurs : un CPAIEN (conseiller pédagogique en résidence à Nouakchott, pour le premier degré), un poste de formateur EPS et un poste de formateur Lettres, dont le dernier constitue une ouverture supplémentaire pour l'établissement. Décision également volontariste et unique dans la zone Afrique.

Enfin, il est rappelé que tous les postes libérés par des enseignants arrivant au terme de leur contrat ou décidant de rentrer en France dans les délais réglementaires apparaîtront comme vacants et seront publiés lors de la campagne de recrutement afin d'être pourvus.

Le chef d'établissement exprime la confiance que, lors de futures ouvertures de classes de maternelle, l'AEFE saura examiner avec bienveillance la possibilité de rétablir des postes de professeurs des écoles détachés afin d'accompagner la croissance de l'établissement.

Il rappelle également que, si les trois enseignants des trois postes concernés avaient agi dans les délais, aucune fermeture de postes n'aurait eu lieu.

En conclusion, le chef d'établissement rappelle que, loin d'être un signe négatif, cette carte des emplois traduit au contraire un soutien attentif et constructif de l'AEFE, qu'elle s'inscrit dans une logique de consolidation et de développement, et il en appelle à la bienveillance du vote des membres du Conseil.

Commentaires sur le vote relatif à la fermeture d'un poste :

Monsieur le proviseur répond aux représentants des personnels sur des aspects techniques (départ à la retraite au 1^{er} février pour une enseignante, quotité du poste à pourvoir dans le cas d'un temps partiel cette année, etc.).

Les représentants des parents d'élèves, pour leur part, saluent les efforts entrepris par l'AEFE pour soutenir l'établissement, mais expriment leurs inquiétudes quant à l'avenir :

- inquiétude quant à la préservation de la qualité pédagogique, facteur différenciant essentiel du LFTM face à la concurrence croissante des écoles nouvellement homologuées ;
- crainte d'un impact financier négatif pour les familles, si de nouvelles mesures devaient être envisagées.

Monsieur le COCAC précise que le fait de voter « pour » ne signifie pas une adhésion de principe ou une satisfaction, mais bien la reconnaissance du caractère contraint de cette décision dans le contexte particulier de l'établissement et de l'AEFE. Il rappelle que cette décision de l'AEFE doit également être comprise dans sa globalité. Il souligne néanmoins que, malgré cette mesure, la dynamique d'ensemble demeure très positive pour le LFTM. L'ambassade restera vigilante et exigeante sur la nécessité de retrouver, à moyen terme, un équilibre dans la composition des équipes, avec le maintien d'un nombre suffisant de détachés en primaire. Le COCAC s'engage à faire valoir cet objectif et rappelle que les représentants du conseil d'établissement peuvent compter sur l'appui de l'ambassade dans ce domaine.

Les représentants des enseignants et des parents formulent également l'espoir que, lors des prochaines ouvertures de nouvelles classes en maternelle prévues d'ici deux ans, une fois les travaux réalisés, l'AEFE puisse reconsidérer la réouverture de postes de professeurs des écoles afin d'accompagner le développement de l'établissement.

Résultat du vote - 14 votants : 6 voix *pour*, 6 abstentions, 2 *contre*

5. Questions diverses

• Salle polyvalente

Les représentants du personnel enseignant interrogent sur la libération de la salle polyvalente, actuellement occupée par une classe de CE2 en raison d'un problème de plafond dans la salle de classe. Le proviseur rappelle que la remise en état est programmée et s'engage à informer les équipes dès que la salle pourra être restituée à son usage polyvalent.

• Participation au festival « Les Mauritanides »

Les enseignants souhaitent que leurs élèves puissent profiter pleinement de la richesse de ce festival littéraire, rassemblant de nombreux écrivains et poètes, en lien avec le SCAC de l'Ambassade de France. Faute de pouvoir disposer d'un espace de qualité dans l'établissement, ils proposent d'envisager, dans le cadre d'un partenariat de proximité et à l'occasion de la Semaine des lycées français du monde (fin novembre), l'utilisation de la grande salle de l'Institut français afin de permettre à un niveau entier d'élèves d'assister à la présentation d'un poète, d'un écrivain et/ou de tables rondes. Toucher le plus grand nombre est une priorité sachant qu'enseignants et élèves sont très demandeurs.

Le proviseur se fait le relais de cette demande auprès des partenaires concernés.

• Préoccupations des parents d'élèves concernant la scolarité

Les représentants des parents expriment leur inquiétude face à l'augmentation des frais de scolarité. Ils remercient néanmoins le proviseur pour la communication claire et transparente adressée aux familles précisant que :

- le règlement financier 2025-2026 s'applique en l'état,
- la facturation se fait en trois échéances (40 % pour les 4 premiers mois, puis 30 % pour les deux trimestres suivants),
- l'augmentation réelle des frais de scolarité pour 2025-2026 est de 5 %.

Le proviseur rappelle que l'établissement n'est pas une société commerciale et que la fixation des frais suit une logique de transparence et d'équilibre. Il souligne que, conformément aux recommandations de l'AEFE (basées sur les projections du FMI), une hausse prévisionnelle annuelle d'environ 5 % est envisagée pour 2026, 2027 et 2028, sauf cas de force majeure nécessitant un réajustement dûment motivé.

Par ailleurs, il informe que les droits d'examen seront réévalués dans le cadre du budget 2026, car les montants actuels (700 MRU en 3^e et 1^{ère}, 1000 MRU en terminale) ne couvrent pas le coût réel de leur organisation. Un juste montant sera proposé.

Enfin, le proviseur rappelle le rôle essentiel de la **Fondation des Amis du Lycée Français**. Une réunion de travail avec le nouveau bureau provisoire est prévue mardi prochain, l'objectif étant de renforcer sa mission première : rechercher des financements pour co-participer à l'amélioration des infrastructures de l'établissement. Cette contribution permettrait, à terme, de **modérer l'évolution des écolages**.

- **Évolution des effectifs**

Les parents expriment également leur inquiétude quant à l'augmentation des effectifs et à ses conséquences sur la qualité pédagogique. Le proviseur rappelle que :

- **200 nouveaux élèves** ont été acceptés pour **243 refusés**,
- la priorité a été donnée à la régularisation de la situation d'enfants français et de fratries,
- malgré cela, quelques élèves français n'ont pu être accueillis faute de place et/ou du niveau scolaire requis.

Il confirme que la qualité reste au cœur de la mission de l'établissement, avec des efforts constants :

- dispositifs pédagogiques renforcés,
- poursuite des dédoublements en sciences,
- aide personnalisée maintenue,
- demande de labellisation d'un parcours renforcé français/anglais en primaire (et en arabe l'année prochaine), valorisant ainsi l'enseignement de la langue et de la culture arabe.

Les parents remercient également l'établissement pour la qualité des emplois du temps du secondaire, malgré les contraintes fortes. Le proviseur souligne le travail complexe mené par le proviseur adjoint pour concilier toutes les contraintes : respect du mercredi après-midi libéré, fin des cours à 16h30 pour les classes de 6e et 5e, maintien de groupes à effectifs réduits dans les enseignements de spécialité, dispositifs d'accompagnement et d'aide personnalisés, dédoublement scientifique en collège entre autres. Ces efforts s'inscrivent dans une réflexion globale autour de la refonte du projet d'établissement, auquel chaque acteur sera associé.

- **Visite d'un bâtiment militaire**

Un parent d'élève, attaché de défense, informe de la venue à Nouakchott du Tonnerre du 23 au 25 novembre, porte-hélicoptères amphibie de la Marine nationale française. Les élèves du lycée seront invités à visiter le navire.

Le **1^{er} conseil d'établissement 2025-2026** aura lieu le **mercredi 12 novembre à 18h**.

Fin de la séance : 19h20

Secrétaire de séance

Laurent Casañas

Proviseur

